

## **ASSISTANCE SANTÉ**

Parce que certaines situations
peuvent fortement perturber
votre quotidien et nécessitent
un accompagnement de proximité,
vous bénéficiez grâce à votre
contrat AGECFA Santé de la Mutuelle
d'assurance CARCEPT Prev d'un service
d'assistance adapté
à vos besoins et disponible 24h24 et 7j/7.





### **EN CAS D'URGENCE**

« vous proposer des solutions immédiates en cas d'hospitalisation ou d'immobilisation »

• **AIDE À DOMICILE** pour le ménage, la vaisselle, la préparation des repas, l'entretien du linge...



• VENUE D'UN PROCHE au chevet ou à domicile

En cas d'hospitalisation imprévue de plus de 2 jours ou d'une immobilisation au domicile de plus de 5 jours de l'adhérent ou de son conjoint

 SERVICE DE LIVRAISON À DOMICILE des médicaments

Lorsque ni l'adhérent, ni son conjoint, ni l'un de leurs proches n'est en capicité d'aller chercher les médicaments

• PRISE EN CHARGE DES ASCENDANTS

En cas d'hospitalisation imprévue de plus de 24 heures, d'hospitalisation programmée de plus de 2 jours ou d'immobilisation de plus de 5 jours de l'adhérent ou de son conjoint

• TRANSFERT ET GARDE DES ANIMAUX DOMESTIQUES

En cas d'hospitalisation de plus de 2 jours de l'adhérent ou de son conjoint



### AIDE AUX AIDANTS

« être à vos côtés pour vous aider à prendre soin de votre proche »

- BILAN SOCIAL
- **RECHERCHE DE PRESTATAIRES** (médecins, infirmiers, laboratoires, cabinets de radiographie, intervenants paramédicaux, auxiliaires de vie...)
- FORMATION DE L'AIDANT
- SOLUTIONS POUR LE RÉPIT DE L'AIDANT
- BILAN SITUATIONNEL par un ergothérapeute
- **SERVICE TRAVAUX** pour aménagement du domicile
- SOLUTIONS DE TÉLÉASSISTANCE
- AIDE AU DÉMÉNAGEMENT et NETTOYAGE DU LOGEMENT en cas de non maintien au domicile

En cas de survenance ou d'aggravation de la perte d'autonomie de l'aidé



## EN CAS DE MALADIE REDOUTÉE

« vous accompagner sur le plan médico-social pendant 1 an en cas de maladie grave »

## • ENVELOPPES DE SERVICES

(aide à domicile, garde d'enfant, conduite à l'école, coiffure à domicile, livraison de courses, transport aux RDV médicaux, portage de repas, entretien du jardin...)

En cas de survenance ou d'aggravation d'une pathologie lourde



# Besoin d'assistance?

Vous pouvez solliciter votre service d'assistance 24h/24, 7j/7.

Communiquez vos nom(s), prénom(s) et date de naissance.

Un(e) chargé(e) d'assistance fera, avec vous, le point sur votre situation et vous proposera les solutions les plus adaptées, dans le respect de votre contrat.



Cette note d'information constitue un résumé des garanties délivrées par le Service Assistance de la Mutuelle d'assurance CARCEPT Prev. Les conditions précises d'attribution et d'intervention sont détaillées dans la notice d'information. Les garanties d'assistance sont assurées et mises en œuvre par IMA ASSURANCES, société anonyme au capital de 7 000 000 € entièrement libéré, entreprise régie par le Code des Assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris, CS 40000, 79033 NIORT Cedex 09, soumise au contrôle de l'ACPR située 4 Place de Budapest, 75436 PARIS, Cedex 09.
Réalisation Direction de la Communication - Groupe IMA - Janvier 2022 - Crédit photos © Shutterstock LLC.